



AgroCampus CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54
cfppa.rouillon@educagri.fr
www.agrocampus-lagerminiere.fr

Contact : Christine Colé

CS Constructions Paysagères

Session 2025-2026
29/09/2025 au 26/06/2026
490h en centre
Voies de formation :
Contrat d'apprentissage (entre 16 et 30 ans),
Contrat de professionnalisation, VAE.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances et compétences pour :

- la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères,
- la réalisation de constructions paysagères avec liants ou non maçonnées,
- utiliser des engins de chantiers d'aménagements paysagers et réaliser l'entretien et la maintenance de premier niveau,
- conduire et réaliser entièrement des chantiers de constructions paysagères.

EMPLOI ET POURSUITE D'ETUDES

Salarié des entreprises des travaux paysagers ou de BTP, en charge de réaliser des constructions paysagères nécessaires à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics. Ce salarié peut également être chargé de l'organisation pratique du chantier.

Possibilité de poursuite d'études en BTSa Aménagements Paysagers ou tout autre Certificat de Spécialisation du secteur paysager.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ENTRÉE

- Compléter un dossier de candidature,
- Participer à une réunion d'information,
- Passer un entretien individuel de motivation et réussir les tests de recrutement (mathématiques, connaissances du milieu professionnel),
- Signer un contrat d'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) avec une entreprise,
- Avoir un état de santé compatible avec le secteur paysager.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation. Vous pouvez solliciter un entretien concernant des problèmes familiaux, financiers, de santé, de logement... pour vous aider à lever les freins éventuels à l'entrée en formation.

MODALITÉS DE L'ALTERNANCE

14 semaines en centre de formation, 24 semaines en entreprise minimum.

Ce diplôme est accessible aux candidats motivés par la construction paysagère et détenteurs d'un diplôme de niveau 4 minimum du secteur paysager (BP ou Bac Pro Aménagements Paysagers) ou d'une spécialité voisine (BTS, DEUG, DUT...).

Dérogation d'entrée en formation possible sous certaines conditions.
Nous consulter.

% à venir
Insertion professionnelle
ou poursuite d'études



100 % des stagiaires
satisfaits par la formation et
l'accueil au sein du CFPPA



MODALITÉS et MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face et travaux pratiques sur site ou chantiers d'application paysagère, études de cas, travaux dirigés, visites pédagogiques... Accès aux salles de cours, Centre de Documentation et d'Information, Centre de Ressources, salles informatiques...

PARCOURS INDIVIDUALISÉ

Le parcours de chaque stagiaire est individualisé. Un positionnement est réalisé en mathématiques et en connaissances professionnelles. Selon les résultats, votre parcours pourra être réduit en fonction de votre formation initiale et/ou de votre expérience professionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle d'évaluation : vous serez placé dans des situations de travail au cours desquelles vos compétences seront évaluées lors d'épreuves pratiques, de rédaction de fiches de chantiers et d'explicitation orale.

OBTENTION DU DIPLÔME

Soumise à la validation de 3 Unités Capitalisables (UC). Les UC peuvent être acquises indépendamment. Toute UC validée est acquise à vie. Si des UC sont non validées, vous disposez d'un délai de 5 ans pour les valider définitivement. Les épreuves et les résultats des candidats sont validés par un jury permanent.

CONTENU DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- Travaux préparatoires aux chantiers de constructions paysagères (documents contractuels, topographie, terrassement),
- Travaux de constructions paysagères avec liants : revêtement de sols (dallage, pavage, circulation) et ouvrages en élévation (escalier, muret),
- Travaux de constructions paysagères non maçonnées : terrasse bois, pergola bois, ouvrages sans liant (mur de pierres sèches, pose d'une clôture).

CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Travail en extérieur sur des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées (jardins, aménagements urbains, espaces récréatifs et sportifs...).

LES + DE LA FORMATION

- Préparation à l'autorisation de conduite sur engins (mini pelle et télescopique),
- Préparation à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR),
- 42 heures consacrées à la création de bassin,
- 28 heures consacrées à la taille de pierre,
- Possibilité d'obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST),
- Liens privilégiés avec les professionnels du secteur.

NOS PARTENAIRES

Entreprises, Collectivités locales, associations, autres organismes de formation, France Travail, Missions Locales, Cap Emploi, Région Pays de La Loire, Fonds Social Européen...

Tous nos formateurs sont diplômés de l'enseignement supérieur général ou agricole, professionnels du secteur Paysage.

Votre statut	Salarié de l'entreprise qui vous emploie
Votre rémunération	Vous percevez un salaire de l'entreprise qui vous emploie
<p>Nous consulter afin d'obtenir des conseils et un devis adaptés à votre situation. Prise en charge possible des frais pédagogiques selon votre statut. ATTENTION aux délais administratifs et autres demandes de prise en charge selon les dates de prise de contact, les dates de démarrage des sessions et le nombre de places disponibles. Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur www.agrocampus-lagerminiere.fr</p>	

Pas d'interruption de parcours de formation
8,33 % de changement de contrat en cours de formation à l'initiative du maître d'apprentissage ou de l'apprenti